

COMMUNE DE CUREMONTÉ
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mars 2024

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 9

Procurations : 1

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle polyvalente de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 21 Mars 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Agathe CORRE - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Marguerite PREVOST - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - Mme Bernadette GIRONDE - M. Timothy MANNAKEE

Etaient absents : Mme Véronique PREZAT - Mme Marlène MIQUEL (Procuration à Alban MARTIN)

Madame Bernadette GIRONDE est nommée secrétaire de séance

DE28/2024 OBJET : 7.1

VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT PRIMITIF 2024

Le budget Primitif Assainissement 2024 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	195 286.04€	Recettes	195 286.04€
INVESTISSEMENT	Dépenses	46 727.72€	Recettes	46 727.72€

Après discussion Madame le Maire met au vote le **budget Primitif Assainissement 2024**,

- **Le budget est approuvé à l'unanimité**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Madame le Maire,



Nelly GERMANE.

COMMUNE DE CUREMONTÉ
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mars 2024

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 9

Procurations : 1

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle polyvalente de CUREMONTÉ, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 21 Mars 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN- Mme Agathe CORRE
- Mme Isabelle LAMOUREUX- Mme Marguerite PREVOST- M. Jean-Christophe
MARIT - Mme Isabelle BARRIER - Mme Bernadette GIRONDE - M. Timothy
MANNAKEE

Etaient absents : Mme Véronique PREZAT- Mme Marlène MIQUEL (Procuration à
Alban MARTIN)

Madame Bernadette GIRONDE est nommée secrétaire de séance

**DE27/2024 OBJET : 7.1 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2024 et
FONGIBILITE DES CREDITS**

- Le budget Primitif Principal 2024 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	554 204.71€	Recettes	554 204.71€
INVESTISSEMENT	Dépenses	574 458.76€	Recettes	574 458.76€

Madame le Maire rappelle la délibération DE04-22 du 31 Janvier 2022, autorisant Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, ne pouvant dépasser **7,5% des dépenses réelles de chacune des sections pour toute la durée du mandat.**

Après discussion Madame le Maire met au vote le **budget Primitif Principal 2024,**

- **Le budget est approuvé à l'unanimité, ainsi que le principe de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Madame le Maire,

Nelly GERMANE.



COMMUNE DE CUREMONTÉ
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mars 2024

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 9

Procurations : 1

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle polyvalente de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 21 Mars 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Agathe CORRE - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Marguerite PREVOST - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - Mme Bernadette GIRONDE - M. Timothy MANNAKEE

Etaient absents : Mme Véronique PREZAT - Mme Marlène MIQUEL (Procuration à Alban MARTIN)

Madame Bernadette GIRONDE est nommée secrétaire de séance

DE26/2024 OBJET : COTISATIONS 2024/ CAUE, Association des Maires de France et Fondation du Patrimoine

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération DE19/2023 en date du 03 Avril 2023 décidant l'adhésion à la Fondation du Patrimoine et la reconduction des adhésions au CAUE et à L'Association des Maires de France.

Madame le Maire rappelle aussi la cotisation annuelle à l'Association des Plus Beaux Villages de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité de RECONDUIRE pour l'année 2024 les adhésions aux structures dont les montants de la cotisation 2024 sont définis ci-dessous :

• CAUE DE LA Corrèze :	60 €
• AMF19 :	134 €
• Fondation du Patrimoine :	100 €
• Les Plus Beaux Villages de France :	1 200 €

- **INSCRITS** ces montants au Budget Principal 2024 à l'article : 6281

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Madame le Maire,


Nelly GERMANE.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 019-211906706-20240326-DE25_24-DE

COMMUNE DE CUREMONTÉ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mars 2024

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 9

Procurations : 1

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle polyvalente de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 21 Mars 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Agathe CORRE - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Marguerite PREVOST - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - Mme Bernadette GIRONDE - M. Timothy MANNAKEE

Etaient absents : Mme Véronique PREZAT - Mme Marlène MIQUEL (Procuration à Alban MARTIN)

Madame Bernadette GIRONDE est nommée secrétaire de séance

DE25/2024 OBJET : FINANCES LOCALES – ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TARIFS 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération DE32/2023 en date du 03 Avril 2023 décidant de fixer les participations suivantes pour l'année 2023 :

- 175.20 € HT : abonnement annuel par branchement
- 2.19 € HT : prix au m³

Le Conseil Municipal, après examen budgétaire :

- **DECIDE** à l'unanimité de fixer pour l'année 2024 les montants définis ci-dessous.

- | | |
|-------------------------|--|
| • Abonnement : | 175.20€ HT annuel par branchement |
| • Prix/m ³ : | 2.19€ HT |

Ces montants sont valorisés par le montant de la T.V.A au taux en vigueur.

Le recouvrement se fera deux fois par an :

- En mai-juin.
- En septembre – octobre

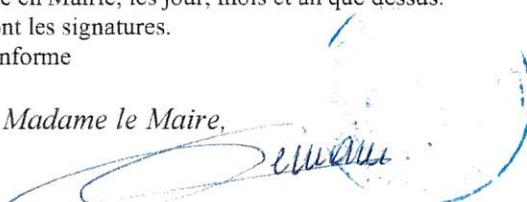
Chaque recouvrement comportera la moitié de l'abonnement annuel, augmenté de la consommation estimée à 50 % de la consommation de l'année précédente.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Madame le Maire,


Nelly GERMANE.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 019-211906706-20240326-DE24_24-BF

COMMUNE DE CUREMONTÉ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mars 2024

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 9

Procurations : 1

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle polyvalente de CUREMONTÉ, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 21 Mars 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Agathe CORRE - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Marguerite PREVOST - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - Mme Bernadette GIRONDE - M. Timothy MANNAKEE

Etaient absents : Mme Véronique PREZAT - Mme Marlène MIQUEL (Procuration à Alban MARTIN)

Madame Bernadette GIRONDE est nommée secrétaire de séance

DE24/2024 OBJET :- FDEE Participation des communes aux dépenses de la FDEE année 2024

Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) a décidé de demander à la commune une participation depuis 2020 via un recouvrement fiscalisé.

Madame le Maire rappelle la délibération DE26-2023 en date du 03 Avril 2023 optant pour le versement intégral par la commune de la participation et renonçant à la fiscalisation.

En application de l'article L. 5212.20 du Code Général des collectivités territoriales, la mise en recouvrement de cette contribution ne peut être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

En conséquence, le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- D'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE19 pour l'année 2024 d'un montant de 589.92 €, participation fiscalisée)
- Ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de verser une participation de 589.92 € au titre de l'année 2024,
- **OPTE** pour l'inscription au budget 2024 de cette participation article 65561.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Madame le Maire,

Nelly GERMANE

COMMUNE DE CUREMONTÉ
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mars 2024

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 9

Procurations : 1

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle polyvalente de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 21 Mars 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Agathe CORRE - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Marguerite PREVOST - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - Mme Bernadette GIRONDE - M. Timothy MANNAKEE

Etaient absents : Mme Véronique PREZAT - Mme Marlène MIQUEL (Procuration à Alban MARTIN)

Madame Bernadette GIRONDE est nommée secrétaire de séance

DE23/2024 OBJET : 7.1 - REPARTITION DES CHARGES ENTRE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de répartir certaines charges de gestion du budget principal sur le budget annexe d'assainissement (voir tableau annexe).

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **FIXE** la répartition des charges de frais de personnels administratif et technique entre le budget principal et le budget annexe comme suit :
 - o **Salaires, charges et indemnités** :
 - Adjoint Administratif Territorial Principal 2nde Classe : 75 % affectés au budget principal
25 % affectés au budget assainissement
 - Agent de Maitrise Principal : 60 % affectés au budget principal
40 % au budget assainissement

Le transfert en 2025 de la compétence Assainissement collectif au Syndicat Bellovic, nécessitera un surplus de la charge administrative dédiée à ce budget (vérification des comptes avec la trésorerie, mise à jour des amortissements, envois des documents au Syndicat Bellovic comme les plans, la comptabilité, listing abonnée, échanges divers....)

- **Inscrit** la recette à l'article 70842 du budget principal 2024 et la dépense à l'article 6215 pour le budget annexe d'assainissement 2024.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,


Nelly GERMANE



COMMUNE DE CUREMONTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mars 2024

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 9

Procurations : 1

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle polyvalente de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 21 Mars 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Agathe CORRE - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Marguerite PREVOST - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - Mme Bernadette GIRONDE - M. Timothy MANNAKEE

Etaient absents : Mme Véronique PREZAT - Mme Marlène MIQUEL (Procuration à Alban MARTIN)

Madame Bernadette GIRONDE est nommée secrétaire de séance

DE22/2024 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2024

Madame le Maire propose de délibérer sur le montant des subventions à verser en 2024 qui sera prévu dans le budget principal primitif 2024 à l'article 65748.

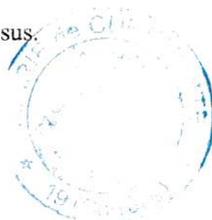
Les membres du conseil municipal décident de verser pour **2024** les subventions suivantes :

Coopérative scolaire (O.C.C.E.)	1 000 €
Association « Les Amis de Curemonte »	200 €
Association « Foyer Rural de Curemonte »	200 €
Association « Les Clefs de Curemonte »	200 €
Association « Lous Amoureux Del Montanty »	200 €
Association « Entre-temps Curemonte »	200 €
Société de Chasse de Curemonte	200 €
Association « Haute-Forme »	200 €
Association des Parents d'élèves du RPI	30 €
Association « Guitare en Corrèze »	200€
Association « Domaine Théâtral » Projet les « 3C »	200€
Bibliothèque centrale de Prêt	50 €
Jeunesses Musicales Françaises	100€
Radio Vicomté	30 €
F N A C A anciens combattants guerre d'Algérie...	30 €
Foires de Meyssac	30 €
Comice cantonal agricole	150 €
Amicale des Maires du Canton de Meyssac	80 €

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,

Nelly GERMANE



COMMUNE DE CUREMONT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mars 2024

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 9

Procurations : 1

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle polyvalente de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 21 Mars 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Agathe CORRE - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Marguerite PREVOST - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - Mme Bernadette GIRONDE - M. Timothy MANNAKEE

Etaient absents : Mme Véronique PREZAT - Mme Marlène MIQUEL (Procuration à Alban MARTIN)

Madame Bernadette GIRONDE est nommée secrétaire de séance

DE21/2024 7.1.2 OBJET : FINANCES LOCALES – VOTE DES TAXES LOCALES 2024

Le Conseil municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80% des contribuables. Concernant les 20% restants la suppression de cet impôt s'est effectuée en trois ans jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023). Ainsi au 1er janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles retrouvent leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter du 1er janvier 2023. Ainsi, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de ces trois taxes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) et de les maintenir au même niveau que ceux fixés par délibération en date du 11 Avril 2022.

Considérant la variation sur le montant des bases consécutive à l'inflation, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Décide**, à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition de taxes locales en 2024 soit :

- | | |
|---|----------------|
| - Taxe Foncier Bâti : | 44.37 % |
| - Taxe Foncier non Bâti : | 86.11 % |
| - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 14.65 % |

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,

Nelly GERMANE



COMMUNE DE CUREMONTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mars 2024

Nombre de
 conseillers en
 exercice : 11

Présents : 9

Procurations : 1

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle polyvalente de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 21 Mars 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN- Mme Agathe CORRE
 - Mme Isabelle LAMOUREUX- Mme Marguerite PREVOST- M. Jean-Christophe
 MARIT - Mme Isabelle BARRIER - Mme Bernadette GIRONDE - M. Timothy
 MANNAKEE

Etaient absents : Mme Véronique PREZAT- Mme Marlène MIQUEL (Procuration à
 Alban MARTIN)

Madame Bernadette GIRONDE est nommée secrétaire de séance

**DE20/2024 7.1.2 OBJET : FINANCES LOCALES - AFFECTATION DES RESULTATS DE
 FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023, considérant que ledit compte est exact et conforme, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	159 398,37
- Déficit d'investissement reporté	10 231,27

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2023

- Solde d'exécution de l'exercice	4 107,73
- Solde d'exécution cumulé	14 339,00

Restes à réaliser au 31/12/2023

- Dépenses d'investissement	0,00
- Recettes d'investissement	0,00
Solde	0,00

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2023

- Rappel du solde d'exécution cumulé	14 339,00
- Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de f	14 339,00

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	-3 363,31
- Résultat antérieur	159 398,37
Total à affecter	156 035,06

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET		2024
A) EXCEDENT		0
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)		
Solde disponible :		
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)		156 035,06
B) DEFICIT		0
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)		0,00

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,
 Nelly GERMANE



COMMUNE DE CUREMONTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mars 2024

Nombre de
 conseillers en
 exercice : 11

Présents : 9

Procurations : 1

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle polyvalente de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 21 Mars 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN- Mme Agathe CORRE - Mme Isabelle LAMOUREUX- Mme Marguerite PREVOST- M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - Mme Bernadette GIRONDE - M. Timothy MANNAKEE

Etaient absents : Mme Véronique PREZAT- Mme Marlène MIQUEL (Procuration à Alban MARTIN)

Madame Bernadette GIRONDE est nommée secrétaire de séance

DE18/2024 7.1.2 OBJET : FINANCES LOCALES - AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023, considérant que ledit compte est exact et conforme, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté 256 715,48
 - Déficit d'investissement reporté -25 710,19

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2023

- Solde d'exécution de l'exercice -17 076,02
 - Solde d'exécution cumulé -42 786,21

Restes à réaliser au 31/12/2023

- Dépenses d'investissement -475 924,51
 - Recettes d'investissement 382 096,20
Solde -93 828,31

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2023

- Rappel du solde d'exécution cumulé -42 786,21
 - Rappel du solde des restes à réaliser -93 828,31
Besoin de -136 614,52

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice 97 383,22
 - Résultat antérieur 256 715,48
Total à affecter 354 098,70

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET		2024
A) EXCEDENT		0
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)		136 614,52
Solde disponible :		
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)		217 484,18
B) DEFICIT		0
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)		0,00

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,
 Nelly GERMANE